



INFORMATIONS ELECTORALES

A

Mesdames, Messieurs, parents d'élèves

Les élections des représentants au Conseil d'Administration pour les représentants de parents d'élèves auront lieu le **vendredi 09 octobre 2020**. Le matériel de vote remis aux élèves via le carnet de correspondance sera disponible à partir du **vendredi 02 octobre 2020**.

Qui est électeur ?

Chaque parent est électeur sous réserve de ne pas s'être vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits au collège.

COMMENT VOTER ?

–deux possibilités

**PAR CORRESPONDANCE****dés le vendredi 02 octobre 2020**

Il peut-être reçu par la poste au collège avant le 09/10/2020 ou bien déposé directement par l'électeur dans la boîte aux lettres extérieure du collège.

VOTE DIRECT

au collège à partir du 02/10/2020 directement dans l'urne dédiée aux votes des parents placée dans le hall d'entrée du collège

- 1) Choisissez une liste complète sans rature ni surcharge (sinon le vote serait nul)
Ne rayez pas de nom, vous votez pour une liste entière.
- 2) Introduisez ce bulletin dans **l'enveloppe bleue vierge** sans rature ni surcharge
Ne rayez pas de nom, vous votez pour une liste entière.
- 3) Glissez cette enveloppe bleue dans **l'enveloppe saumon** intitulée « élections au conseil d'administration » et au verso de l'enveloppe Inscrivez vos noms et prénoms et **SIGNEZ**

Toute enveloppe ne respectant pas ces modalités sera déclarée nulle. Les plis parvenus après la clôture du scrutin seront déclarés comme nuls.

Clôture de réception des bulletins de vote par correspondance
le vendredi 09 octobre 2020 à 14h00 Le dépouillement public suivra immédiatement la clôture du scrutin.

